

## Fonctions de régulation (suite)

Exemple

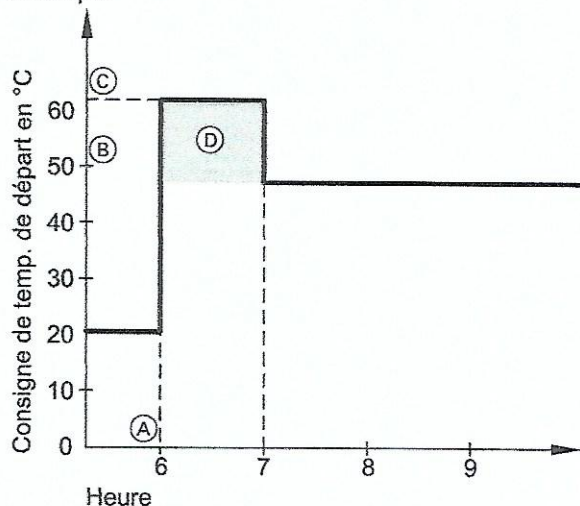


Fig. 68

- Ⓐ Début du fonctionnement à la température ambiante normale ou de confort
- Ⓑ Consigne de température de départ en fonction de la courbe de chauffe réglée
- Ⓒ Consigne de température de départ en fonction du paramètre 424.3
- Ⓓ Durée du fonctionnement à la consigne de température de départ plus élevée en fonction du paramètre 424.4 : 60 mn

## Production d'eau chaude sanitaire

Lorsque la température ECS est inférieure de 2,5 K à la consigne de température ECS, le brûleur et le circulateur sont enclenchés et la vanne d'inversion 3 voies est inversée.

A l'état de livraison, la consigne de température d'eau de chaudière est supérieure de 20 K à la consigne de température ECS. Si la température ECS effective dépasse la consigne de température ECS de 2,5 K, le brûleur s'arrête et la temporisation de l'arrêt du circulateur est activée.

## Fonction anti-légionelle

L'eau chaude sanitaire peut être portée pendant une durée d'une heure à une consigne de température ECS prescrite (supérieure) d'environ 65 °C.

**Danger**

Risque de blessure dû à une température d'eau chaude élevée.

Informez l'utilisateur de l'installation des risques dus à une température de sortie élevée aux points de soutirage.

Si nécessaire, prévoir des mesures de protection anti-brûlure sur site.

## Mise en circuit externe du circuit de chauffage (si existant)

**Remarque**

Uniquement en association avec la marche en fonction de la température extérieure.